



FEVRIER 2021 | N°8

FLASH INFOS

Châtenay-sur-Seine

L'information sur la vie municipale

Vie municipale

Rénovation de la bibliothèque municipale Lydia Tonnellier :

Les agents communaux ont profité du contexte sanitaire et de la fermeture temporaire au public de la bibliothèque municipale pour y effectuer des travaux d'agrandissement, de



rénovation et d'aménagement. Dotée de mètres carrés supplémentaires et totalement repeinte, l'agencement de celle-ci a été complètement repensé ! Dorénavant, deux espaces sont créés : un espace adulte et un espace enfant. La municipalité a investi dans du mobilier neuf (étagères, fauteuils, tapis, ...) qui sera normalement subventionné par le Département de Seine-et-Marne. L'objectif était de créer une nouvelle ambiance, conviviale avec des espaces où les adhérents peuvent s'installer.



La collaboration que nous avons menée avec la médiathèque départementale pour la réalisation de ce projet d'aménagement et d'agrandissement s'est déroulée en plusieurs étapes : des visos



entre élus et département pour présenter et justifier notre projet et visite sur site pour vérification et approbation du dossier. Ce travail a porté ses fruits car l'initiative a fortement plu au référent de territoire de notre département ; nous avons pu obtenir de la médiathèque un don de 30 cartons de livres, soit plus de 250 nouveaux ouvrages pour les adultes et plus de 1 190 ouvrages pour les enfants. Merci à toutes les bénévoles qui ont participé au classement et rangement de tous ces livres !



Par ailleurs, après l'installation d'internet dans les locaux, le département nous dotera d'un logiciel de gestion des ouvrages et Madame Plomteux, bénévole gestionnaire de la bibliothèque y sera formée gratuitement. Cette démarche va nous permettre de moderniser la gestion et simplifier le suivi des prêts puisque tous les livres seront encodés et les adhérents bénéficieront d'une carte.



Nous tenons encore une fois à remercier et saluer l'investissement et la disponibilité des bénévoles et tout particulièrement Madame Plomteux sans qui notre bibliothèque ne pourrait connaître cet essor.

Recrutements :



Corinne Courties a rejoint notre équipe d'agents communaux depuis le 04 janvier dernier. Habitante de la commune, Corinne assure l'entretien des différents locaux communaux, gère le nettoyage et la désinfection de l'école élémentaire « Les Châtaigniers » et vient en appui à l'école maternelle dans le cadre du protocole sanitaire imposé.

Elle participera aussi à des actions ponctuelles des services de la commune en cas de besoin.

Dans le cadre du remplacement en congé maternité d'une des agents, nous avons également accueilli, depuis une autre châtenaisienne, Margaux Ribollet qui encadre les enfants lors du périscolaire le matin, le midi et embauchée jusqu'à la fin de l'année scolaire.



Nous leur souhaitons à toutes les deux la bienvenue au sein de notre équipe !

Modifications de contrats communaux :

La municipalité a décidé de changer de fournisseur d'accès d'électricité dont le contrat prenait fin le 31 décembre 2020. Cette modification devrait économiser, à la commune, environ 8 200 € par an. Par ailleurs, en fin d'année 2020, un nouveau contrat d'assurance chez Groupama a été conclu concernant les couvertures de la municipalité. Ce nouveau contrat va permettre d'économiser **10 000 €** par an.

Nous avons, par ailleurs, profité de ce rendez-vous avec l'assureur pour procéder à la déclaration de deux dégâts des eaux : un salle Marcel Lepême et un à la Mairie. Nous espérons une prise en charge rapide qui nous permettra de pouvoir procéder aux travaux de réparation.

Démarrage des travaux du site pilote :

Seine Grands Lacs a démarré, le 18 janvier, les travaux préparatoires de défrichement dans le cadre de la création du site pilote. Cette première phase de travaux durera normalement 4 mois et a pour objectif de défricher et d'éliminer sur différentes zones, préalablement repérées et piquetées, une espèce invasive nommée Renouée du Japon. Cette étape est la première du long processus prévu notamment pour la réalisation des mesures de protections environnementales. Vous avez dû, normalement, recevoir dans vos boîtes aux lettres, le premier journal expliquant toutes les étapes.

Entretien et petits travaux communaux :

Le temps et la saison n'étant pas propices à assurer l'entretien paysager, nos agents techniques ont entrepris de redonner un coup de neuf à différentes salles communales et accomplissent les différents travaux d'entretien nécessaires.



Il ne s'agira pas là de tous les énumérer, mais nous vous présentons les plus importants :

- Réfection complète de planches de rives et installation d'une gouttière à l'école primaire « Les Châtaigniers » ; ce qui évitera maintenant les infiltrations d'eau et la dégradation du préau ;
- Nettoyage, préparation du chantier, rénovation et réfection de la peinture de l'ancienne cuisine de la salle polyvalente
- Réfection totale de la petite salle adjacente vétuste : pose de placo, enduit et peinture et rénovation des tomettes.

La cuisine sera, quand la situation sanitaire le permettra, une salle de convivialité aménagée et qui pourra être à disposition des associations châtenaisiennes (sous certaines conditions), notamment pour des moments d'échanges ou de jeux et des écoles.



L'objectif de la municipalité est de pouvoir, petit à petit, rénover et redonner un « coup de jeune » aux différents bâtiments communaux tout en limitant les coûts financiers et en utilisant les ressources de nos agents.

Projets d'aménagements et de réhabilitation du patrimoine châtenaisien :

Dans le Châtenay Infos distribué le mois dernier, nous vous informions que nous avions procédé, l'été dernier, à un état des lieux de notre patrimoine immobilier communal. A l'issue de cette action, il a été relevé que l'intégralité des bâtiments doit subir des travaux de rénovation et/ou de mises aux normes. Vu l'importance des travaux à réaliser, il nous faut prioriser ceux-ci afin de pouvoir les budgétiser et entreprendre, en parallèle, les demandes de subventions publiques. Il est probable que nous ne puissions réaliser tous ces travaux durant notre mandat, tant par faute de temps, que par faute de budget.

Le 21 janvier dernier, nous avons reçu pour la seconde fois, le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE 77), association départementale qui accompagne gratuitement les collectivités, notamment les communes rurales, dans leurs différents projets d'aménagements et de rénovation du patrimoine. Deux architectes se sont déplacés dans notre village et ont étudié une partie de nos bâtiments dans l'objectif de les rénover et les aménager en fonction de nos besoins actuels.

Aussi, pour définir un projet dimensionné à notre commune et adapté aux réalités du terrain, les élus travaillent sur la caractérisation de nos besoins, nos attentes et la disponibilité des bâtis.

Il est primordial de réfléchir à des projets et trouver des solutions pérennes, cohérentes à notre échelle d'intervention.

Mise en place d'un service d'aide administrative :

La municipalité met en place, à compter de février 2021, un accueil pour vous informer, vous orienter et vous accompagner dans la réalisation de vos démarches administratives que ce soit dans le domaine social, santé, retraite, emploi, logement, urbanisme ou transport.

Pour respecter toute confidentialité, vous serez reçus sur rendez-vous. Nous précisons que ce service mis en place est un accompagnement et une aide mais en aucun cas l'agent ne se subtilisera à vous dans la réalisation et l'instruction de vos dossiers. Permanence uniquement sur rendez-vous au 01 64 31 30 21.

Accueil périscolaire :

La mise en place, en septembre dernier, de la plateforme en ligne monespacefamille.fr avait pour objectif de faciliter et de fluidifier les inscriptions et les paiements des temps de garde périscolaires. La municipalité a essayé d'accompagner au

mieux les parents, à ce changement de gestion. Malgré deux premiers mois un peu difficiles, la majorité des parents a acquis rapidement ces nouvelles habitudes de gestion et nous les en remercions encore.

Cependant, encore régulièrement, le RPI, donc la municipalité, se retrouve avec des enfants mangeant à la cantine mais n'ayant pas été inscrits, au préalable, par leurs parents. Ces non-anticipations et/ou oublis induisent des difficultés de gestion à plusieurs niveaux : des problèmes de places dans le car, des manques de repas, des aménagements de dernière minute en cantine avec un protocole sanitaire strict.

Nous rappelons aux parents que les inscriptions pour les repas doivent être faites le mardi précédent la semaine de cantine. En cas d'inscription tardive, comme mentionné dans le règlement du RPI, le repas sera facturé double. Il est important que chaque parent reste vigilant car ces changements de dernière minute impactent aussi le travail et l'organisation des agents même si elles sont habituées à faire preuve d'adaptabilité !

Ouverture du salon de coiffure :



Hair'Lys Coiffure a ouvert ses portes ! Après un temps de coiffure à domicile, depuis le 1^{er} février, Magaly a pu rouvrir son salon de coiffure et vous accueille, du mardi au samedi, 12 Rue de la Gare dans un lieu rénové. Le lundi sera réservé à la coiffure à domicile. Passionnée de coiffure, Magaly saura prendre soin de votre chevelure et vous chouchouter. Vous pouvez la contacter, dès à présent, pour vous offrir un moment de détente. Nous lui souhaitons beaucoup de réussite dans cette nouvelle aventure !



Bus de dépistage covid-19 :

Depuis plusieurs mois, des bus de dépistage sillonnent la Région Ile-de-France pour permettre aux habitants isolés de se faire tester. Cette solution pratique permet de palier les flux importants dans les centres de dépistage et la désertification des structures médicales en milieu rural.

Nous avons eu la chance de pouvoir accueillir un bus samedi 23 janvier - Place Marcel Lepême. Le dépistage s'est fait sans rendez-vous et sans ordonnance. Il a suffi simplement de se présenter muni de sa carte vitale et d'un masque ; rien de bien différent par rapport à un test effectué en laboratoire. Plus d'une cinquantaine de châtenaisiens sont venus se faire dépister.



Distribution de masques dans les écoles élémentaires :

Suite aux annonces du Président de la République en octobre dernier, rendant obligatoire le port du masque pour les enfants de 6 ans et plus, la Région Ile-de-France a distribué, à nouveau, la semaine dernière, des masques pour les enfants scolarisés au RPI Châtenay / Egligny.

Chaque enfant a pu bénéficier de quatre masques lavables supplémentaires afin d'aider au mieux à respecter cette règle.

Solidarité, civisme et bon voisinage

Campagne de vaccination :

La campagne de vaccination contre la COVID-19 a débuté à la fin de l'année. Ciblée dans un premier temps vers les personnes âgées résidant en établissement, la campagne de vaccination est ouverte, depuis le 18 janvier, à l'ensemble des personnes âgées de plus de 75 ans. Il s'agit de la première phase de la campagne de vaccination qui est également ouverte aux professionnels de santé de plus de 50 ans ainsi qu'aux pompiers et aux aides à domiciles de plus de 50 ans ou atteints de comorbidités. La deuxième phase de la vaccination concernera les personnes âgées de 65 à 74 ans et la troisième phase, l'ensemble de la population ayant plus de 18 ans.

Dans chaque département, des centres de vaccination ont ouvert. Concernant les châtenaisiens, nous dépendons du centre ouvert à Provins. Toutes les personnes concernées, souhaitant se faire vacciner, devront obligatoirement prendre rendez-vous sur la plateforme doctolib ou par téléphone. A ce jour, aucune prise de rendez-vous n'est possible....

Dès que nous aurons de plus amples renseignements de la Région Ile de France et du département, nous vous en informerons au plus tôt !

Attention ! Des individus se présentent, dans certaines communes, chez des habitants en déclarant être des « *agents du service vaccination* » qui viennent « *préparer la campagne de vaccination contre la COVID-19* ». Il s'agit d'une arnaque ; aucun service de vaccination ne procède à une campagne de la sorte.

Démarchage à domicile :

Différents types d'arnaques sont recensés ces dernières semaines que se soit par le biais de démarchages téléphoniques et physiques. Les sujets de démarchages sont très variés : travaux, campagne de vaccination, diagnostic énergétique, et autre.

Nous vous rappelons que les collectivités (Mairie, Département, Communauté de Communes) ne missionnent aucune entreprise pour du démarchage auprès des particuliers. Si tel devait être le cas, vous en seriez informés en amont. Nous vous invitons à la plus grande vigilance face aux divers démarchages à domicile.

Par ailleurs, il est conseillé de ne pas faire entrer les démarcheurs chez soi, ni de faire visiter son habitation et d'être vigilant quant à la transmission de données personnelles. En cas de doute, n'hésitez pas à contacter l'entité mentionnée comme mandataire par le démarcheur ou la gendarmerie.

Noms sur les boîtes aux lettres, une information indispensable ! :

Trop d'habitations châtenaisiennes ont des boîtes aux lettres « non identifiables ». L'installation d'une boîte aux lettres normalisée est obligatoire et réglementée par le code de l'urbanisme et de la construction. Respecter cette application est la garantie d'avoir une bonne distribution de vos propres courriers, des informations municipales et de faciliter les recherches des secours (SDIS, SAMU, gendarmerie...).

La boîte dite « normalisée » permet une distribution sécurisée, en évitant que le courrier soit endommagé ou mouillé en cas d'intempérie et porte sur quatre éléments : son format, son mode d'ouverture (la fente), son identification (nom, numéro de l'habitation) et le système de fermeture collective (serrure compatible avec la distribution, c'est-à-dire que le facteur peut l'ouvrir pour y déposer des objets encombrants). De plus, la boîte aux lettres doit se situer en bordure de la voie ouverte à la circulation publique. Nous remercions, par avance, les habitants concernés de faire le nécessaire afin de respecter cette règle.

Vol et dégradations de plantes :

Pour embellir notre village et le rendre plus agréable pour tous, nous avons commencé à faire des plantations : cette action collective est financée par vos impôts et chacun peut en profiter.

Certaines plantes ont tellement plu à certains, qu'ils ont eu le courage de se servir anonymement, certainement pour agrémenter leurs jardins.

Nous avons pu aussi déplorer des dégradations au cimetière...

Ce n'est pas une simple petite incivilité sans conséquence : c'est du vol (art. 311-3 du code pénal) qui cause un triple préjudice à notre village : d'abord une atteinte à la collectivité qui a financé, ensuite par la violation du travail des employés municipaux et des élus et enfin une atteinte à notre environnement...

Faut-il passer à la vidéo-surveillance pour empêcher ce genre de comportement ?

La magie de Noël ne s'arrête jamais... :

Noël terminé, nous avons rangé les décorations ; et bien non, c'est encore le moment d'en parler ! C'est encore tout frais dans notre mémoire...

Il y a un peu plus de deux mois, nous avons, en un après-midi, créé des faux sapins avec une équipe de bénévoles. C'était un minimum ! Tout s'apprend, tout s'organise !

Nous voulons vous lancer un défi pour l'an prochain : améliorer la décoration de Noël dans des endroits clefs que vous traversez tous les jours selon vos résidences. Vous vivez plus dans un quartier que dans un autre, chaque quartier pourrait prendre à cœur son ambiance de fin d'année. Un comité de voisins pourrait se constituer solidaire avec la municipalité. Nous envisageons de décorer 7 zones l'an prochain : le lavoir de Chaupry, le lavoir de la Chapelle, le Rond-point Blaise, la place de l'église ou esplanade de l'ancienne poste, la place de la mairie, le Plessis et les écoles.

L'atelier municipal apportera son aide et procurera des guirlandes solaires. Afin de travailler sur ce projet, nous avons besoin de connaître les amateurs de bricolage, les magiciens de la fée électricité, les rassembleurs logisticiens dans l'âme qui accepteraient de former une équipe et de collaborer sur ce projet.

Précision, nous ne voulons pas imiter notre voisine Vimpelles qui a trouvé son identité. Nous voulons seulement rendre plus gais nos quartiers dans cette saison obscure. Il nous serait très agréable de repérer dès à présent qui d'entre vous se sent interpellé par cette proposition. Si vous souhaitez participer, vous pouvez vous faire connaître auprès de Maylis Bernhard, Adjointe en charge de la commission Evènements, Culture, Sport et Jeunesse au 06 72 53 15 93.

Aides exceptionnelles covid-19 aux entreprises :

Face à ce nouvel épisode de crise sanitaire, la Région Ile-de-France se mobilise pour soutenir les entreprises (commerces, artisans et indépendants) confrontées à des fermetures administratives ou des difficultés financières. Différents plans sont mis en place :

- Aide de 1 000 €, plus d'informations sur : <https://www.iledefrance.fr/espace-media/relance-commerces/>;
- Prêt rebond pour les PME et TPE de 10 000 à 300 000 €, plus d'informations sur : <https://www.iledefrance.fr/covid-19-un-pret-rebond-regional-taux-zero-pour-les-tpe-pme/>;
- Aide du fonds Résilience Île-de-France et collectivités, plus d'informations sur : https://www.iledefrance.fr/sites/default/files/medias/2020/07/IDF_Fonds_Resilience.pdf.